

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF300

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 29**ÉTAT B**

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	5 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de combler une partie de la baisse des crédits alloués à l'action 3 concernant le patrimoine des musées de France qui baisse de 8 M€. Pour cela nous prenons les 5 M€ consacrés au Pass Culture. Nous avons déjà exposé nos griefs contre le Pass Culture, notamment le flou du calendrier et du financement et le fait qu'un chèque pour tout le monde ne constitue pas une politique d'émancipation par la diffusion de la culture. En revanche, il ne nous paraît pas opportun de baisser les crédits des musées. En effet le rapport d'information

sénatorial du 26 octobre 2006, circonscrit au patrimoine monumental, nous alertait déjà sur « l'extrême gravité de la crise » et le lent délabrement d'une part importante de notre trésor architectural, faute d'un effort budgétaire suffisant. Il recommandait d'augmenter les crédits alloués, ainsi qu'une remise à niveau des dotations consacrées au patrimoine.

Plus de dix ans après ce rapport, la création d'une mission de sauvegarde du patrimoine est l'aveu manifeste du péril auquel est exposé une part importante de notre patrimoine national.

La France compte près de 43 000 sites classés, dont près de 7 % sont dans un état de délabrement avancé, et on estime à plus de 9000 le nombre de sites gravement dégradés.

Alors que la culture semble être devenu un luxe livré au bon vouloir du mécénat privé, l'État a réduit ses crédits de près de 40 % entre 2010 et 2015, laissant des collectivités territoriales anémiées et dans un complet désarroi.